

Communauté d'Agglomération LISIEUX NORMANDIE

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François AUBEY, Président, envoyée le 8 décembre deux mille dix-sept et affichée au siège de la Communauté d'Agglomération à compter du même jour.

Membres en exercice : 136

Présents :

MME AGIS MARIE-JEANNE, MME ANGEE FRANCINE, M. ANNE CHRISTIAN, MME ASSIRE MARTINE, M. AUBEY FRANÇOIS, M. AUBRIL BERNARD, MME BACQ DE-PAEPE CHRISTELLE, M. BARON-LERÓY JACKY, M. BAUCHET ROLAND, M. BEAUDOIN GERARD, M. BEAUJAN PATRICK, M. BEAUVISAGE JEAN-CLAUDE, M. BENARD JEAN-CLAUDE, MME BENOIST JOCELYNE, MME BEROUNSKY MICHELE, M. BESCOND DANIEL, MME BISSON ELISABETH, M. BOISNARD ERIC, M. BRIARD JOHNNY, M. BROISIN-DOUTAZ BERNARD, M. BUHOT PATRICK, M. CHAMPION BERNARD, M. CHARBONNEAU BENOIT, MME CHARBONNIER MAGGY, M. COOL ETIENNE, M. DE BOEVER ANTOINE, M. DE LA CROUEE DANIEL, M. DE MENEVAL CHRISTIAN, M. DECOURTY CHRISTIAN, M. DELOZIER JOËL, M. DESFORGES PHILIPPE, M. DESMONTS JEAN-LOUIS, M. DIVERT JEAN FRANCOIS, M. DORIO BERNARD, MME DROUET MIREILLE, M. DUBOIS DENIS, M. DUTOT ALAIN, M. GALLIER JEAN-PIERRE, MME GARMOND MARIELLE, M. GASNIER BERNARD, M. GILAS FRANÇOIS, MME GIRARDIN EVELYNE, M. GODEREAUX GILBERT, M. GOUJON DENIS, MME GRENON HUGUETTE, M. GUILLEMOT PHILIPPE, M. GUILLOT ALAIN, MME HAMELIN BRIGITTE, M. HÉNOUILLE GERARD, MME HENRY PATRICIA, M. JAMBU YVES, M. JAMES MARCEL, M. JULIEN MICHEL, M. LACOUR CLAUDE, M. LAUNAY GERARD, MME LE BARBIER EVELYNE, M. LÉBOUCHER BRUNO, M. LECOMTE JEAN-PIERRE, MME LECOURT CORINNE, M. LEGOUVERNEUR FREDERIC, M. LEMARCHAND XAVIER, MME LEROY ISABELLE, M. LOUIS GERARD, MME MACREZ EVELINE, M. MAILLE ANTOINE, MME MALHERBE COLETTE, M. MARIE ALAIN, M. MARIE JACKY, M. MARIE SERGE, M. MAUDUIT DIDIER, M. MESLON PHILIPPE, M. MIGNOT ALAIN, M. MOREL EMMANUEL, M. MORIN JEAN-MARIE, M. MOUNIER PIERRE, M. NOYEAU DENIS, M. PELLERIN DIDIER, MME PETIT ALEXANDRA, M. PERTHUIS JEAN-PIERRE, M. PIETTE JEAN-LOUIS, M. PITARD MICHEL, M. PITARD-BOUET HUBERT, M. POUTEAU DENIS, MME POYNARD ARIANE, M. RATEL PHILIPPE, MME RAYNAUD ISABELLE, MME REQUIER CLAUDINE, MME RESSENCOURT MICHELE, M. SALLES JEAN-PAUL, MME SADY CATHERINE, M. SAINT MARTIN JEAN-PAUL, M. SERVY JEAN-LOUIS, M. SOETAERT PHILIPPE, M. SOULBIEU JEAN PAUL, M. TARGAT DANY, M. TERRIER PASCAL, M. THILLAYE EMMANUEL, M. TOUGARD SERGE, M. VACHER PHILIPPE, M. VACQUEREL GERARD, MME VERSAVEL LEA, M. VIGAN PHILIPPE, M. VREL JOËL, MME WASSNER GENEVIEVE, M. YONNET RENE.

Excusés : MME DUTOT DEBORAH (pouvoir à M. DUTOT ALAIN) ; M. DAUFRESNE GILBERT ; M. CAFFIAUX LAURENT ; M. LEPAGE ROGER (pouvoir à MME WASSNER GENEVIEVE) ; M. BRETTEVILLE MICHEL (pouvoir à M. POUTEAU DENIS) ; M. BALLOT SYLVAIN (pouvoir à M. NOYEAU DENIS) ; M. JEHANNE DANIEL (pouvoir à M. DECOURTY CHRISTIAN) ; MME ANNOOT CHRISTINE (pouvoir à M. THILLAYE EMMANUEL) ; MME BRETON FRANCOISE (pouvoir à MME POYNARD ARIANE) ; M. GALLET JEAN-PIERRE (pouvoir à M. GODEREAUX

GILBERT); MME JOUVIN NOËLLE (pouvoir à M. SALLES JEAN-PAUL); MME LAMIDEY JOSETTE (pouvoir à M. MARIE SERGE); M. LE CHEVALIER WENCESLAS (pouvoir à MME RAYNAUD ISABELLE); M. MERCIER PAUL (pouvoir à M. AUBRIL BERNARD); M. RETOUR SERGE (pouvoir à M. DE LA CROUEE DANIEL); M. BLIN FRANÇOIS; M. CORU MICHEL (pouvoir à M. BAUCHET ROLAND); MME ERNOULT STEPHANIE (pouvoir à M. SOETAERT PHILIPPE); M. LALLIER DIDIER (pouvoir à M. GUILLEMOT PHILIPPE); MME STALMANS MARIE-THERESE (pouvoir à M. DORIO BERNARD); M. GALLET PASCAL; M. MASTROTOTARO HUBERT (pouvoir à M. LEBOUCHER BRUNO); M. RIGUIDEL JEAN-CLAUDE (pouvoir à MME PETIT ALEXANDRA); M. DAIGREMONT MICHEL (pouvoir à MME VERSAVEL LEA); M. DESCHAMPS CHARLES (pouvoir à M. MARIE JACKY); MME DORLEANS CHRISTIANE (pouvoir à M. MARIE ALAIN); MME MAYMAUD VERONIQUE (pouvoir à M. PITARD-BOUET HUBERT); M. ROUGET DANIEL, (pouvoir à M. LACOUR CLAUDE); M. AUNAY MARC (pouvoir à M. MOUNIER PIERRE); MME FROMAGE FRANÇOISE (pouvoir à M. GOUJON DENIS); MME HOULLEMARE SYLVAIN.

Secrétaire de séance : M. BENARD JEAN-CLAUDE

M. AUBEY informe le Conseil Communautaire que l'arrêté préfectoral concernant l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération a été pris le 7 décembre. Un arrêté de recomposition du Conseil Communautaire devrait être pris avant Noël avec pour conséquence :

- Commune de Mézidon Vallée d'Auge : 14 sièges au lieu de 18 ;
- Commune de Saint Pierre en Auge : 13 sièges au lieu de 16 ;
- Commune de Lisieux : 21 sièges au lieu de 25.

M. AUBEY indique que Pierre Stéphane REY, Avocat, nous conseille de soulever une Question Prioritaire de Constitutionnalité à l'encontre de l'arrêté préfectoral.

M. AUBEY souhaite avoir l'avis de l'ensemble des conseillers communautaires.

Après un long débat, il est proposé de rédiger une motion qui sera soumise à l'assemblée en cours de séance.

M. AUBEY informe l'assemblée que la dissolution du SIDMA au 31/12/2017 a été actée par arrêté en date du 12 décembre.

M. AUBEY propose à l'Assemblée d'ajouter un projet de délibération, à savoir :

- Finances – Subventions aux associations – Versement du solde à l'Association Arts MC.

Aucune observation n'étant faite, cette délibération sera soumise au vote.

1. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017

M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 9 Novembre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. VALIDATION DES DECISIONS DU 3 NOVEMBRE 2017 AU 7 DECEMBRE 2017

M. le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur les décisions prises entre le 3 novembre 2017 et le 7 décembre 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu des décisions prises entre le 3 novembre 2017 et le 7 décembre 2017 est validé.

3. ACTE FONDATEUR – ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE – RESTITUTION DE COMPETENCE

M. AUBEY expose le projet de délibération.

Mme WASSNER précise que concernant la compétence « Haies », elle préférerait une mutualisation des services car l'entretien des haies revient aux propriétaires et non à l'Agglomération.

M. MIGNOT indique que ce sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises notamment lors du séminaire des Maires et il avait été décidé d'inscrire cette compétence dans l'acte fondateur. L'intercom Lisieux Pays d'Auge et la Communauté de Communes des Trois Rivières avaient cette compétence soit 50 % de l'agglomération.

M. MORIN complète les propos de Mme WASSNER.

M. TOUGARD précise que les statuts représentent une avancée positive pour notre Communauté d'Agglomération. La compétence « Haies » a été débattue et la majorité s'est prononcée en faveur de cette compétence.

M. AUBEY précise que cette compétence est déclarative, elle ne s'exercera que sur les linéaires que les communes déclareront. C'est un enjeu pour la valorisation du territoire, pour les agriculteurs et cela permet d'avoir un territoire homogène.

M. GUILLEMOT respecte la majorité mais précise que les haies ne dépendent pas de la population mais du linéaire et précise que la compétence aurait pu être retransférée aux Communes.

M. MIGNOT précise que très peu de communes entretenaient les haies.

Mme WASSNER précise que l'entretien des haies est du ressort du pouvoir de police du Maire.

M. DORIO indique qu'il y a un problème d'équité de traitement entre les propriétaires sur les routes communales et sur les routes départementales.

M. CHARBONNEAU précise que l'entretien des haies fait partie intégrante de la politique d'accompagnement de l'agriculture et du tourisme.

M. AUBEY précise que les appels d'offre seront sectorisés afin de permettre aux entreprises locales de répondre.

Mme HENRY indique que lors d'une précédente réunion sur ce sujet, la déclaration des routes départementales n'était pas autorisée.

M. AUBEY précise que ce soir la délibération concerne l'adoption des statuts avec restitution de compétence et dans un second temps il y aura les déclarations de linéaire.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. ACTE FONDATEUR – COMPETENCE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. AUBEY expose le projet de délibération et que la liste proposée est non exhaustive.

M. PELLERIN souhaite des précisions sur la voirie sur Oully le Vicomte – Chemin de Manerbe.

M. HENOUILLE apporte les explications souhaitées.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5A. ACTE FONDATEUR – ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE

M. SOULBIEU expose le projet de délibération et précise que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité représente un outil de gestion du territoire.

M. VACQUEREL précise que ce sont les Communes qui fixent les taux pour la Taxe d'Aménagement.

M. BOISNARD complète les propos de M. VACQUEREL et précise qu'il y a un risque de disparité entre les Communes et qu'il y a donc une possibilité pour les Communes de surtaxer.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5B. ACTE FONDATEUR – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire

M. TOUGARD expose le projet de délibération et précise que la CLECT a inscrit dans son rapport des clauses de revoyure puisque l'ensemble des impacts liés à la création de la Communauté d'Agglomération n'a pu être étudié. Cela va permettre des ajustements. La CLECT souhaite également ajouter une mention : « La CLECT pourra s'autosaisir d'un réexamen du taux des charges indirectes ».

M. TERRIER indique que sa commune a été défavorisée dans les montants appliqués. Il existe des différences entre les annexes et les chiffres de synthèse.

M. TOUGARD lui indique que les chiffres vont être réanalysés.

M. AUBEY rappelle que les montants des attributions de compensation sont provisoires.

M. GOUJON s'interroge sur le retour des subventions aux associations sportives.

M. AUBEY indique qu'il s'agit d'une restitution.

M. DE MENEVAL s'interroge sur son évaluation de charges transférées concernant la voirie.

M. TOUGARD lui propose de prendre un rendez-vous en fin de séance.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée avec 129 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

M. AUBEY remercie M. DESHAYES, M. TOUGARD et l'ensemble du groupe de travail CLECT pour leur investissement et le travail réalisé.

6. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – IMPLANTATION DE LA LIGUE DE FOOT DE NORMANDIE A LISIEUX – PROTOCOLE D'ACCORD

M. AUBEY annonce que la Ligue de Foot de Normandie s'installera à Lisieux et invite l'Assemblée à visionner les deux films de présentation.

M. AUBRIL reprend l'historique de l'appel à candidature de la Ligue de Foot de Normandie à Lisieux. La Ville et la Communauté d'Agglomération vont devoir confirmer leur engagement. Le Conseil Municipal de la Ville de Lisieux a approuvé, par délibération du 12/12/2017, les engagements réciproques de la Ville de Lisieux et de la Communauté d'Agglomération.

Cette implantation est une véritable opportunité pour la Ville de Lisieux, pour la Communauté d'Agglomération mais aussi pour tout le Pays d'Auge. Ce projet est l'aboutissement exemplaire d'un travail partenarial entre les deux collectivités.

M. AUBEY remercie Daniel DE LA CROUEE et Jean Paul SOULBIEU pour leur implication dans ce projet et précise que ce projet est un véritable « booster » pour notre territoire.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC « LES HAUTS DE GLOS » – PRESENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2016

M. SOULBIEU expose le projet de délibération et commente la projection.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DU CADRAN SAINT PIERRE EN AUGE - CESSION D'UN TERRAIN A LA SICAMON

M. GILAS expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLUI DE L'EX TERRITOIRE DE LIVAROT PAYS D'AUGE – NOUVEAU DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. TARGAT expose le projet de délibération et commente la présentation projetée.

M. MOREL souhaite savoir qui donne l'avis du SCOT sachant que le SCOT n'existe plus en tant que personne publique associée.

M. TARGAT indique que le SCOT existe toujours en tant que document de planification.

M. MOREL précise qu'auparavant, l'avis du SCOT était prépondérant.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLUI DE L'EX TERRITOIRE LIVAROT PAYS D'AUGE – MODIFICATION SIMPLIFIEE

Ce point est programmé au prochain Conseil Communautaire.

11. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLUI DE L'EX TERRITOIRE DE LINTERCOM LISIEUX PAYS D'AUGE – REVISION ALLEGEE – ARRET ET BILAN DE LA CONCERTATION

Mme LEROY expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – PLUI DE L'EX TERRITOIRE DU PAYS DE L'ORBIQUET – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

M. TARGAT expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13. TOURISME – STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME LISIEUX NORMANDIE – REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE - ADOPTION DES STATUTS

M. CHARBONNEAU expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

14. ENVIRONNEMENT - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « TERRITOIRES DURABLES 2030 »

MME VERSAVEL expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15. ENVIRONNEMENT - CONVENTION CADRE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

MME VERSAVEL expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16. ENVIRONNEMENT - CONVENTION AVEC LES ECO ORGANISMES POUR LE SOUTIEN A LA COLLECTE SELECTIVE – DELEGATION DE SIGNATURE

MME VERSAVEL expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

17. ENVIRONNEMENT – CONVENTION AVEC LE LYCEE ROBILLARD

MME VERSAVEL expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

18. POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU CONTRAT DE VILLE

M. AUBRIL expose le projet de délibération.

M. JAMBU intervient sur le volet Eco quartier.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19. MOBILITES – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE TRANSFERT DES ABRIBUS

M. LEGOUVERNEUR expose le projet de délibération et précise que le coût de maintenance d'un abribus par trimestre oscille entre 20 et 40 euros.

Mme GIRARDIN indique qu'il y a d'autres abribus sur le territoire.

M. LEGOUVERNEUR précise que les abribus concernés par la convention sont seulement les abribus du transport scolaire.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20. MOBILITES – CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXECUTION DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES - AVENANT N°9

M. LEGOUVERNEUR expose le projet de délibération.

Mme PETIT indique qu'il y a d'autres ajustements à prévoir notamment entre les lycées et la gare de Lisieux.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Recomposition territoriale – proposition de Motion :

M. AUBEY propose à l'assemblée le projet de motion suivant :

Le Conseil Communautaire, réuni en séance le 14 décembre 2017, informé des conséquences de l'adhésion des Communes de Cambremer, Montreuil-en-Auge, Notre Dame de Livaye, Notre Dame d'Estrées-Corbon, Saint Laurent du Mont, et Saint Ouen le Pin sur la gouvernance de la Communauté d'Agglomération, et notamment :

- De l'inapplication d'un accord permettant à l'ensemble des conseillers communautaires de se maintenir tout en accueillant les représentants des 6 communes entrantes ;
- D'une assemblée réduite à 132 élus au lieu de 136 (21 au lieu de 25 pour Lisieux, 14 au lieu de 18 pour Mézidon Vallée d'Auge, 13 au lieu de 16 pour Saint Pierre en Auge, 7 élus pour les communes entrantes).

Le conseil communautaire décide d'adopter la présente motion contre la recombinaison annoncée.

Considérant la création de la communauté d'agglomération par la fusion volontaire des 5 EPCI dans le cadre du SDCI au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant la recombinaison du conseil communautaire depuis moins d'un an ;

Considérant la nécessité de structurer ce nouvel EPCI avec une gouvernance en place pour une durée qui se renouvellera dès 2020 ;

Considérant que les élus se sont prononcés en faveur de l'intégration des 6 communes dans un esprit de solidarité compte tenu notamment de la dissolution de la CDC de Cambremer au 1^{er} janvier prochain ;

Considérant que l'application des dispositions de l'article L. 5211-6-2 1^o bis du CGCT conduit à méconnaître le principe énoncé par le conseil constitutionnel selon lequel la répartition des sièges de conseillers communautaires entre communes doit respecter un principe général de proportionnalité par rapport à sa population fondé sur le principe d'égalité devant le suffrage (décision n° 2014-405 Question Prioritaire de constitutionnalité du 20 juin 2014, commune de Salbris).

En conséquence, les conseillers communautaires se prononcent (12 ne prennent pas part au vote) en faveur d'une motion visant à :

- **Dénoncer** la future composition de l'assemblée telle que présentée par les services préfectoraux et entraînant le retrait de conseillers communautaires en place,
- **Demander** que soient maintenus l'ensemble des conseillers communautaires en place en intégrant 7 nouveaux conseillers représentant les communes entrantes,
- **Mandater le Président** afin que les différents moyens légaux soient engagés pour revenir sur cet arrêté de composition en lui donnant délégation pour ester en justice,
- **Rendre compte** au conseil communautaire sur ces différents points.

21A. EXTENSION DE PERIMETRE - ADHESION DES 6 COMMUNES DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAMBREMER – FIXATION DU MONTANT PROVISOIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018 POUR LA COMMUNE DE CAMBREMER

M. SOULBIEU expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

21B. EXTENSION DE PERIMETRE - ADHESION DES 6 COMMUNES DE L'EX COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAMBREMER – FISCALITE – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

M. SOULBIEU expose le projet de délibération.

M. GUILLEMOT expose la situation de plusieurs foyers destinataires d'un courrier d'information pour la modification du circuit de ramassage d'ordures ménagères et demande si leur TEOM sera revue.

M. GUILLOT indique que cette modification n'est que temporaire.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22A. FINANCES – BUDGET 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°2 (EN ATTENTE D'ELEMENTS COMPLEMENTAIRES – PRESENTATION EN SEANCE)

M. SOULBIEU expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22B. FINANCES – REVISION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

M. SOULBIEU et chaque Vice-Président concerné présentent les différents tarifs des équipements communautaires.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22C. FINANCES – EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

M. SOULBIEU expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22D. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018 – ACOMPTES

M. SOULBIEU expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22E. FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT DU SOLDE A L'ASSOCIATION ARTS MC

M. SOULBIEU expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23A. RESSOURCES HUMAINES – STRUCTURATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEBOUCHER expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23B. RESSOURCES HUMAINES – AVANCEMENT DE GRADE – RATIOS 2017 ET 2018

M. LEBOUCHER expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23C. RESSOURCES HUMAINES – TEMPS DE TRAVAIL

M. LEBOUCHER expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23D. RESSOURCES HUMAINES – PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AU STATIONNEMENT PAYANT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

M. LEBOUCHER expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée avec 131 voix pour et 1 abstention.

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURES DOMINICALES SUR LE TERRITOIRE DE LISIEUX ET DE SAINT PIERRE EN AUGE

M. GILAS expose le projet de délibération.

M. BOISNARD est opposé à ce principe d'ouverture et indique qu'il votera contre.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée avec 122 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

25. DESIGNATION DE REPRESENTANT DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES PREVERT A ST PIERRE EN AUGE

M. AUBEY expose le projet de délibération.

M. AUBEY propose M. Denis DUBOIS pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration du Collège Jacques Prévert à Saint Pierre en Auge.

M. DECOURTY indique que, depuis la création de la Communauté d'Agglomération, aucun représentant pour les conseils d'administrations des collèges et lycées de Lisieux n'a été nommé.
M. AUBEY précise n'avoir reçu aucune sollicitation des lycées et collèges hormis celui de St Pierre en Auge.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

26. COHESION SOCIALE – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

M. LEGOUVERNEUR expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

27. COHESION SOCIALE – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

M. LEGOUVERNEUR expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

28. COHESION SOCIALE – CONVENTION RELATIVE A LA GESTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LISIEUX POUR LA PERIODE 2018/2022 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CALVADOS ET LA VILLE DE LISIEUX

M. LEGOUVERNEUR expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A CIDE 14

M. GILAS expose le projet de délibération.

Le projet de délibération joint à la convocation est soumis aux voix sans modification.
La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

30. QUESTIONS DIVERSES

M. THILLAYE évoque un courrier envoyé par la Communauté d'Agglomération à l'ensemble des mairies de l'Agglomération concernant la Dame Blanche et relance les Maires à ce propos.

M. MORIN constate l'envoi de nombreux documents pour les conseils communautaires et soumet l'idée de l'achat de tablettes pour tous les conseillers communautaires. M. AUBEY indique que cela sera soumis au vote lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'COMMUNUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE' and the number '23'. Overlaid on the stamp is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Aubey'.